

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Présenté au comité syndical du 29 septembre 2021 Par le Président Francis VANDERMOERE

> Déposé en Préfecture de la Drôme Le 4 octobre 2021

Table des matières

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021





ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

7. Caractérisation technique du service	3
1.1.Présentation du territoire desservi	
1.2.Mode de gestion du service	6
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	7
1.4.Nombre d'abonnés	
1.5. Eaux brutes	8
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
1.5.2. Achats d'eaux brutes	10
1.6.Eaux raitées	10
1.6.2. Production	
1.6.3. Achats d'eaux traitées	
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
1.6.5. Autres volumes	
1.6.6. Volume consommé autorisé	
1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2.Tarification de l'eau et recettes du service	
2.1.Modalités de tarification	
2.2.Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.Recettes.	
3.Indicateurs de performance	
·	15
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	40
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	16
3.3. Indicateurs de performance du réseau	17
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	10
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	10
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	10
3.7.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9. Taux de réclamations (P155.1)	
4. Financement des investissements	21
4.1.Branchements en plomb	
4.2.Montants financiers	
4.3. État de la dette du service	
4.4. Amortissements	
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances	
environnementales du service	22
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du	
dernier exercice	
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	.23
5.1.Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.Tableau récapitulatif des indicateurs	24
·	
ANNEXES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE	. 25
FIN	26

1. Caractérisation technique du service

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021 Affiché le 05/10/2021



ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

1.1. Présentation du territoire desse

Le service est géré au niveau intercommunal

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois

• Caractéristiques : syndicat mixte

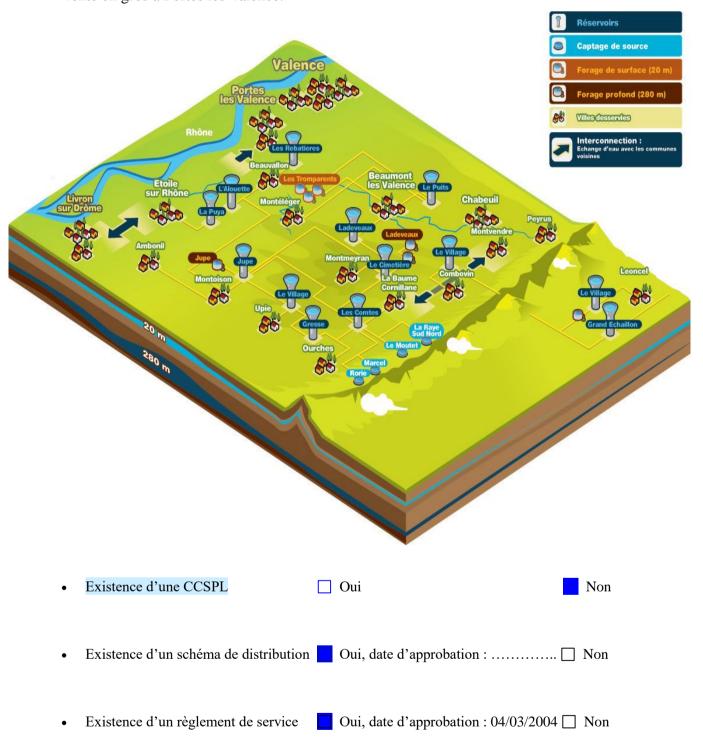
	ADHESION DES COMMUNES					
01/01/1975 Beaumont Lès Valence, Syndicat Etoile-Beauvallon, Montéléger, Montmeyran, Montoison, Portes Lès Valence (vente en gros)						
25/11/1975	Adhésion de la commune d'Etoile et de la commune de Beauvallon					
1983	Adhésion de la commune d'Ambonil					
1987	Adhésion de la commune d'Upie					
1989	Adhésion de la commune de La Baume Cornillane et de la commune d'Ourches					
02/02/1995	Adhésion de la commune de Combovin et de la commune de Léoncel					
24/06/2003	Retrait de la commune de Portes Lès Valence qui devient "Client de vente en gros"					

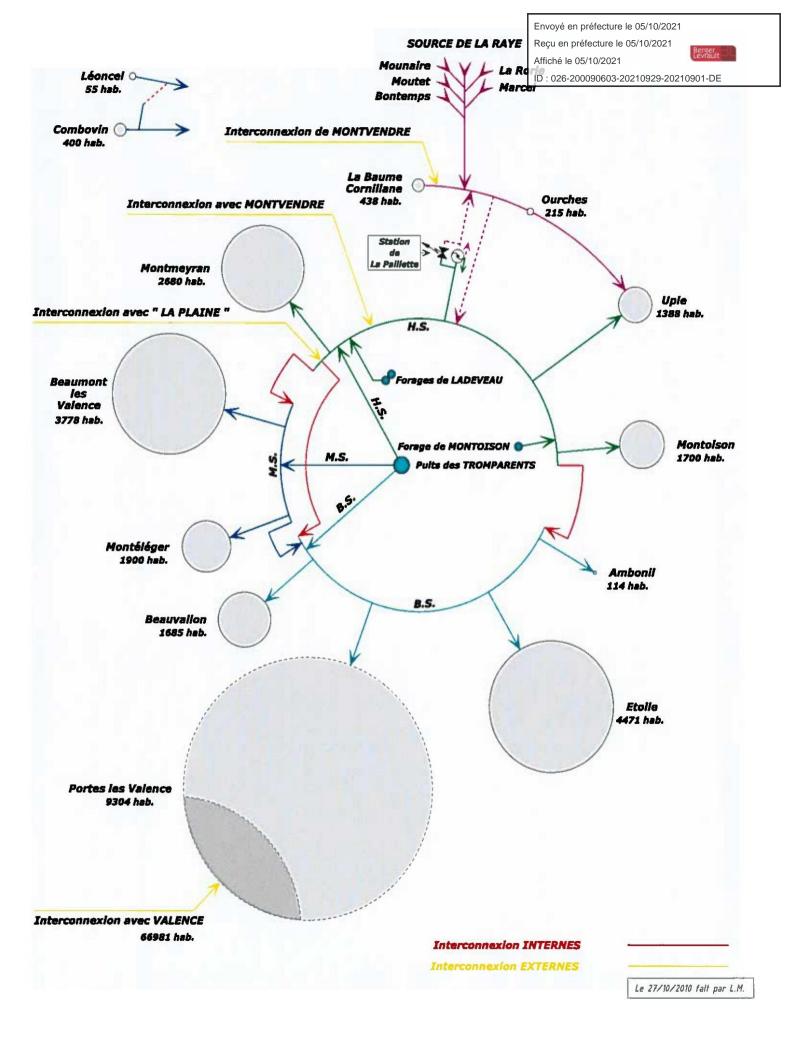
• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production		
Protection du point de prélèvement (1)		
Traitement (1)		
Transfert		
Stockage (1)		
Distribution		

• Territoire desservi:

Ambonil, Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile, La Baume Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoison, Ourches, Upie. Vente en gros à Portes les Valence.





1.2. Mode de gestion du service

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



Le service est exploité en délégation de service public : affermage

A leur adhésion, les communes ont cédé leurs réseaux d'eau potable et leurs installations de production au syndicat.

Le syndicat réalise les travaux d'extension et de renforcement et il assure la gestion et l'entretien des réseaux et des installations de production.

La gestion et l'entretien des réseaux sont délégués par contrat d'affermage depuis l'origine. Le contrat d'affermage actuel est signé avec la société VEOLIA EAU pour une période de 12 ans, soit du 6 mars 2016 au 5 mars 2028 à minuit.

Mission du délégataire :

La distribution : raccordement habitations & tous bâtiments, relève des compteurs de consommation, gestion et facturation des abonnés : **Service client 24h/24 au 0 969 323 458 non surtaxé.**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le lieu d'accueil « clients » se trouve à SAINT PERAY (07130), 2 rue Paul Langevin.

L'entretien et les réparations : réparation des fuites sur réseaux, le nettoyage des réservoirs

La surveillance : de la production d'eau, des réservoirs, de la distribution, de la qualité.

L'Instruction des autorisations d'urbanisme et de travaux

Investissements contractuels: mise en place de 40 corrélateurs acoustiques (recherche de fuites), mise en place de 15 nouveaux compteurs de sectorisation (ilotage)

Nb Installations de production 5 Nb Réservoirs 13 Longueur des réseaux : 615 kms

Interconnexion avec SIE de la Plaine de Valence pour secours mutuel.

Vente d'eau à la commune de Montvendre.

Achat d'eau à la commune de Livron.

Vente d'eau à la commune du Chaffal (en cas de secours).

Convention de vente en gros à Portes lès Valence.

1.3. Estimation de la population desservie

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers domicilie dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 840 habitants au 31/12/2020 (20 720 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 271 abonnés (dont abonnés vente en gros) au 31/12/2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	8 870	9 010	9 088	9 167	9 270	1.1%
domestiques ou assimilés	8 859	9 000	9079	9 157	9 261	1.1%
autres que domestique	6	6	5	6	5	0%
autres services d'eau potable	5	4	4	4	4	0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	20 414	20 414	20 581	20 720	20 840	0.58%

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés 31/12/2020	Variation en %
Ambonil	51	51	52	53	1.89%
Beaumont les Valence	1888	1924 1977		2016	1.93%
Beauvallon	656	662 652		662	1.51%
Combovin	215	217	215	217	0.92%
Etoile sur Rhône	2314	2304	2304 2309		1.62%
La Baume Cornillane	225	228	228	226	-0.88%
Léoncel	68	68	67	66	-1.52%
Montéléger	606	606	613	608	-0.82%
Montmeyran	1331	1350	1352	1358	0.44%
Montoison	830	833	835	843	0.95%
Ourches	118	122	128	126	-1.59%
Upie	631	645	660	669	1.35%
Portes lès Valence (abonnés alimentés à partir du réseau de Beauvallon)	73	74	75	76	1.32%
Total	9 010	9088	9163	9267	1.12%
				1	
Compteurs vente en gros	3	3	3	3	3

2 nour vente à Portes	1 nour vente à	Montvendre	



LES RESSOURCES : volumes prélevés 2 464 183 m3 (en 2019 : 2 599 749 m3) soit - 5.2 % (N/N-1)

Pour l'ensemble des sites de production, la désinfection se fait par chlore gazeux.

Seul le bas de Léoncel a une désinfection aux UV : car le réseau est très court avec peu d'abonnés.

PRODUCTION DES SOURCES: 108 282 m3 (en 2019 : 98 092 m3)

PRODUCTION DES FORAGES:

- TROMPARENTS : quantités prélevées 1 394 255 m3 (en 2019 : 1 597 906 m3)

JUPE: quantités prélevées 472 493 m3 (en 2019 : 434 416 m3)
 LADEVEAU: quantités prélevées 433 841 m3 (en 2019 : 416 021 m3)
 LEONCEL: quantités prélevées 55 312 m3 (en 2019 53 314 m3)

Production de la Couronne : depuis 2012 la production aux Tromparents est volontairement plus importante pour moins solliciter les forages profonds de Jupe et Ladeveaux.

Depuis 2012, on produit plus aux Tromparents et moins sur les forages, Depuis avril 2016, mise en service nouveau réservoir de 1500m3 à Jupe (Montoison)

Quelle incidence sur les consommations électriques ?

BILAN ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

POMPAGE DES TROMPARENTS(Désinfection seule)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	658 648	667 289	606 019	509 399	435 537	14.50%
Energie facturée consommée (kWh)	658 648	675 964	606 019	509 399	435 537	14.50%
Consommation spécifique (Wh/m3)	341	335	314	319	312	-2.2%
Volume produit refoulé (m3)	1 929 560	1 992 272	1 930 923	1 597 906	1 394 255	-12.7%

FORAGE DE JUPE(Désinfection seule)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	225 719	265 717	318 315	269 308	283 825	5.4%
Energie facturée consommée (kWh)	225 719	265 319	318 315	269 308	283 825	5.4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	584	636	623	620	601	-3.1%
Volume produit refoulé (m3)	386 523	417 979	511 173	434 416	472 493	8.8%



FORAGE DE LADEVEAU (Désinfection seule)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	170 063	186 600	332 220	369 494	366 277	-0.9%
Energie facturée consommée (kWh)	170 063	263 373	332 220	369 494	366 277	-0.9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	784	565	844	888	844	-5.0%
Volume produit refoulé (m3)	216 848	330 234	393 509	416 021	433 841	4.3%

POMPAGE DE LEONCEL(Désinfection seule)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	85 035	63 002	-	100 258	99 240	-1.0%
Energie facturée consommée (kWh)	85 035	106 597	-	100 258	99 240	-1.0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 646	1 063	-	1 881	-	-
Volume produit refoulé (m3)	51 647	59 289	55 845	53 314	55 312	3.7%

Production

Le service a 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Captage des Tromparents	Chlore gazeux
Forage Ladeveaux	Chlore gazeux
Forage Jupe	Chlore gazeux
Forage Léoncel	Chlore gazeux réseau desserte de Combovin UV pour village Léoncel
Source La Baume	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Volumes produits et mis en distribution :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volumes produits	2 716 269	2 925 790	3 051 619	2 599 749	2 464 183	-5.6%
Volumes achetés à d'autres collectivités	2 649	2 620	1 803	1 577	2 565	62.6%
Volumes vendus à d'autres collectivités	1 181 825	1 285 197	1 478 777	1 064 083	802 477	-24.58%
Volumes mis en distribution	1 537 093	1 643 213	1 574 645	1 537 243	1 664 271	8.26%

Achats d'eaux brutes : sans objet

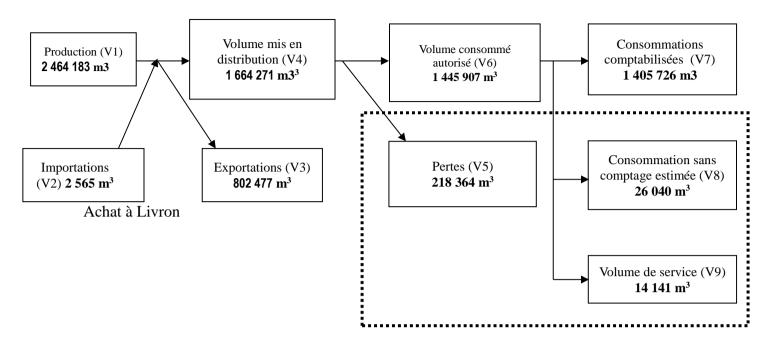
Affiché le 05/10/2021

Levrault

ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté en 2016 en m3	Volume acheté en 2017 en m3	Volume acheté en 2018 en m3	Volume acheté en 2019 en m3	Volume acheté en 2020 en m3	N/ N-1
Ville de Livron	2 649	2 620	1 803	1 577	2 565	62.6%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 649	2 620	1 803	1 577	2 565	62.6%

L'achat d'eau à Livron est nécessaire pour la desserte d'un secteur éloigné d'Etoile.

Depuis la création de la station de pompage à la Paillette à Montmeyran qui permet de refouler l'eau de Ladeveau au réservoir des Comtes à La Baume Cornillane en cas de pénurie des sources, le syndicat n'achète plus d'eau à Montvendre.

Volumes vendus au cours de l'exercice :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	2 282 627	2 440 475	2 680 961	2 269 544	2 064 730	-9.02%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	1 098 535	1 155 278	1 478 777	1 064 083	802 477	-24.58%
domestique ou assimilé	1 018 352	1 051 171	1 154 029	1 076 009	1 135 426	5.52%
autres que domestiques	80 183	104 107	48 155	129 452	126 827	-2.02%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	1 181 825	1 285 197	1 202 184	1 205 461	1 262 253	4.71%

Le volume vendu par typologie clients est détaillé comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

	2016	2017	2018		05/10/2021 2020	
Volume vendu + exporté (m3)	2 282 627	2 440 475	2 680 961	2 ID: 026-2	00090603-2021092	9-20210901-
dont clients individuels	921 865	934 630	964 117	969 200	1 027 716	6.03%
Dont clients domestiqes SRU	3 952	4 983	5 098	3 922	8 028	104.69%
dont clients industriels	90 933	94 822	121 156	85 112	79 388	-6.72%
dont clients collectifs	48 821	78 454	65 017	83 389	82 140	-1.50%
Dont irrigations agricoles	5 364	9 929	13 673	24 130	18 571	-23.03%
dont volume vendu autres collectivités (+exporté)	1 184 092	1 285 197	1 478 777	1 064 083	802 477	-24.58%
dont appareils publics	8 737	12 104	10 897	12 559	18 268	45.45%
dont bâtiments communaux	18 863	20 356	22 226	27 149	28 142	3.66%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	1 181 825	1 285 197	1 478 777	1 064 083	802 477	-24.58%
LE CHAFFAL	2 267	187	452	452	180	-60.2%
MONTVENDRE	3 908	5 073	6 219	3 670	7 448	102.9%
PORTES LES VALENCE	1 177 917	1 279 617	1 472 106	1 059 961	794 849	-25%

1-7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 610.9 Kms au 31/12/2018.

Canalisations	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	608.1	608.6	610.9	611.1	614.7	0,6%
Longueur d'adduction (ml)	11 683	11 683	11 683	11 683	11 683	0.0%
Longueur de distribution (ml)	596 398	596 957	599 187	599 579	603 173	0,6%
dont canalisations	508 255	508 420	510 650	511 291	514 229	0,6%
dont branchements	88 143	88 537	88 537	88 288	88 944	0.7%

→ Performance opérationnelle du réseau de distribution

Année	Rdt (%)	ILP	ILVNC	ILC
		(m³/j/km)	(m³/j/km)	(m³/j/km)
2015	83.1	2.58	2.76	12.66
2016	86.8	1.93	2.05	12.69
2017	87.0	2.05	2.24	13.73
2018	88.5	1.88	1.99	14.50
2019	91.0	1.25	1.48	12.69
2020	91.2	1.16	1.37	11.95

Objectif rendement Grenelle 2:72.39%

 \underline{Rdt} (Rendement du réseau du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

<u>ILP</u> (indice linéaire des pertes (m³/j/km)): (volume mis en distribution – volume <u>consommé autorisé</u> 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

 $\underline{\mathit{ILVNC}}$ (indice linéaire des volumes non-comptés ($m^3/j/km$): (volume mis en distribution – $\underline{\mathit{volume \ comptabilisé}}$ 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

 \underline{ILC} (indice linéaire de consommation ($m^3/j/km$): (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

Affiché le 05/10/2021



2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les tarifs applicables au 01/07/2020 sont les suivants :

			Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Tarifs			Au 01/07/2018	Au 01/07/2019	Au 01/07/2020
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)		Abonnement DN 15mm y compris location du compteur		36.07 €	36.07 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 20	mm	90.32€	90.32€	90.32 €
	Tranche 1: 0 à 30 m³		0.4219 €/m3	0.4219 €/m3	0.4219 €/m3
Part proportionnelle	Tranche 2 : 31 à 60 m ³		0.4219 €/m3	0.4219 €/m3	0.4219 €/m3
(€ HT/m³)	Tranche 3 : 61 à 90 m ³		0.4446 €/m3	0.4446 €/m3	0.4446 €/m3
	Tranche 4 : 91 à 120 m³		0.4582 €/m3	0.4582 €/m3	0.4582 €/m3
	Tranche 5 : 121 à 500 m3		0.4814 €/m3	0.4814 €/m3	0.4814 €/m3
	Tranche 6 : 501 à 1 000 m3		0.4897 €/m3	0.4897 €/m3	0.4897 €/m3
	Tranche 7 : 1 001 à 1 500 m3		0.4992 €/m3	0.4992 €/m3	0.4992 €/m3
	Tranche 8 : 1 501 à 5 000 m3		0.5097 €/m3	0.5097 €/m3	0.5097 €/m3
	Tranche 9 : 5 001 à 15 000 m3	ranche 9 : 5 001 à 15 000 m3		0.5324 €/m3	0.5324 €/m3
	Tranche 10 : 15 001 à 30 000 m3		0.1403 €/m3	0.1445 €/m3	0.1445 €/m3
	Tranche 11 : 30 001 à 50 000 m3		0.1491 €/m3	0.1536 €/m3	0.1536 €/m3
Autres collectivités SIE Plaine de	Valence (uniquement secours mutuel)		0.0925 €/m3	0.0925 €/m3	0.0925 €/m3
Vente en gros à Portes-lès-Valer	ce		0.1600 €/m3	0.1648 €/m3	0.1697€/m3
Part du délégataire (en cas de	délégation du service public)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (1) y compris location du cor	mpteur	23.41	23.41	24.66
	Tranche 1: 0 à 30 m ³		0.2491 €/m3	0.2491 €/m3	0.2500 €/m3
Part proportionnelle	Tranche 2 : 31 à 60 m3		0.3188 €/m3	0.3188 €/m3	0.3200 €/m3
(€ HT/m ³)	Tranche 3 : 61 à 90 et 91 à 120 m	13	0.3323 €/m3	0.3323 €/m3	0.3335 €/m3
	Tranche 4 : 121 à 500 m3		0.3597 €/m3	0.3597 €/m3	0.3610 €/m3
	Tranche 5 : 501 à 1 000 m ³		0.4533 €/m3	0.4533 €/m3	0.4550 €/m3
	Tranche 6 : 1 001 à 5 000 et 5 00	1 à 15 000 m3	0.4932 €/m3	0.4932 €/m3	0.4950 €/m3
	Tranche 7 : 15001m³ à 30000 et 30 001 m3 et +		0.3886 €/m3	0.3886 €/m3	0.39000 €/m3
Taxes et redevances					
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%)	2)	5.5%	5.5%	5.5%
	Prélèvement ressource en de l'Eau)	eau (Agence	0.1019 €/m3	0.1019 €/m3	0.0767
Redevances	Pollution domestique (Age	ence de l'Eau)	0.27 €/m3	0.27 €/m3	0.27 €/m3
	VNF Prélèvement		-	-	-

Nota: Agence de l'Eau RMC.

La redevance pour pollution d'origine domestique est intégrée à la facture d'eau des abonnés. Le service d'eau potable perçoit cette redevance pour le compte de l'agence de l'eau. Les taux votés par les instances de bassin sont les suivants :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
0,29 €/m³	0,29 €/m³	0,29 €/m³	0,29 €/m³	0,27 €/m³	0,28 €/m³



2.2. Facture d'eau type (D102.0) ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2017, au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont pour l'ensemble des 12 communes du territoire syndical :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	N/N-1
Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	
		Par	t de la collectivit	é	
Part fixe annuelle abonnement	36.07	36.07	36.07	36.07	0.0%
Part proportionnelle consommation	52.40	52.40	52.40	52.40	0.0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité SIESV	88.47	88.47	88.47	88.47	0.0%
		Pa	rt du délégataire		
Part fixe annuelle abonnement	23.34	23.41	23.82	24.66	3.53%
Part proportionnelle consommation	36.86	36.97	37.61	38.94	3.54%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire VEOLIA	60.20	60.38	61.43	63.60	3.53%
		Ta	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10.08	9.18	12.23	9.20	-24.78%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.80	34.80	32.40	32.40	0%
TVA si service assujetti (5,5 %)	10.68	10.61	10.70	10.65	-0.47%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	56.28	54.59	55.33	52.25	-5.57%
Total	204.95	203.44	205.23	204.32	-0.44%
Prix TTC au m ³	1.70	1.70	1.71	1.70	-0.58%

La consommation moyenne par abonné domestique en 2020 : 129 m3/an (114 m3 en 2019)

Bon à savoir :

La facture d'eau peut contenir également une part « ASSAINISSEMENT » pour les abonnés raccordés au réseau public d'assainissement.

Les tarifs « assainissement » ne concernent pas le syndicat des eaux du sud valentinois.

9 communes sur 12 dépendent de Valence Romans Agglo pour l'assainissement:

> Beaumont lès Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile sur Rhône, La Baume Cornillane, Montéléger, Montmeyran, Ourches et Upie.

> > Montoison, Ambonil et Léoncel ont un service « Assainissement » communal.



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

ommes sont releves avec une frequence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 2 064 730 m3. (2 269 544 m3 en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la Collectivité :

En 2014, le comité syndical a augmenté les abonnements et la totalité des tranches de consommation de 1.5%. Réf délibération du 5 mars 2014.

En 2015, le comité syndical a augmenté le prix du m3 pour les tranches supérieures à 120 m3. Réf délibération du 4 mars 2015.

En 2016 : pas d'augmentation de la part syndicale. Depuis 2014, le syndicat obtient à nouveau les aides de l'Agence de l'Eau sur ses programmes de travaux « suppression des PVC collés » réputés fuyards.

En 2017 : pas d'augmentation de la part syndicale.

En 2018 : pas d'augmentation de la part syndicale. Le solde des subventions de l'Agence Eau est perçu (début 2019).

En 2019 : pas d'augmentation de la part fixe-abonnement. Augmentation de 3% sur les tranches « grand consommateur » de 15 001 à 30 000 m3 et de 30 001 à 50 000 m3. Augmentation de 3% de la vente en gros à Portes-lès-Valence.

En 2020 : pas d'augmentation de la part syndicale. Augmentation de 3% de la vente en gros à Porteslès-Valence.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de vente d'eau	920 312.48	990 877.92	1 015 222.39
Autres recettes (pénalités non-respect contrat DSP)	3 000.00	22 000.00	0
Recettes liées aux travaux : subvention Agence Eau	218 376.00	38 253.00	0
Total des recettes	1 141 688.48	1 051 130.92	1 015 222.39

Recettes de l'exploitant (contrat de délégation)

	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de vente d'eau	887 154.00	927 248.00	836 243
Recettes liées aux travaux	122 388.00	139 592.00	190 486
Autres recettes	82 690.00	76 013.00	61 531
Total des recettes	1 092 232.00	1 142 853.00	1 088 260

3. Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.4

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'**Agence régionale de la santé (ARS)**, et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

L'eau produite et distribuée

Le tableau suivant présente la synthèse des analyses réalisées sur la ressource, les eaux traitées et distribuées.

LES RESSOURCES

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôl	e sanitaire	Surveillance par le délégataire		
				Nb de résultats d'analyses conformes	
Microbiologique	120	120	36	36	
Physico-chimique	1614	1614	127	127	

L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

, ,	Contrôle Sanitaire ARS Surveillance du Délégataire		e Sanitaire ARS Surveillance d		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
Limite de qualité	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	69	69	136	136	205	205
Physico-chimie	65	65	57	48	122	113

	Contrôle	sanitaire ARS	Surveillance par	le délégataire
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à	Limite de Qualite	é (1)		
Microbiologique	138	138	271	271
Physico-chimique	926	926	60	51
Paramètres soumis à	Référence de Qu	ialité (2)		
Microbiologique	274	274	405	405
Physico-chimique	676	666	428	425
Autres paramètres a	nalysés			
Microbiologique	-	-	-	-
Physico-chimique	1107	-	36	-

(1) Nb Non-conformité par rapport aux limites de qualité : Surveillance délégataire = 3 Surveillance Ars = 1

(2) Nb Non-conformité par rapport aux références de qualité : Surveillance délégataire = 7

Surveillance Ars = 7

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021 (P103.2)

ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Calculée sur le barème de 120 points, la valeur de cet indice P103.2 pour l'année 2020 est de : 112

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	112	112	112

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	2
ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
ICGPR Localisation des autres interventions	10	10
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:	120	112

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2019 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. VEOLIA se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations connues, notamment celles relatives aux extensions de réseau.

3.3. Indicateurs de performance du ré.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Reçu en prefecture le 05/10/2



Affiché le 05/10/2021

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volument du réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique

distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau en % Volume vendu sur volume mis en distribution en %	88.5 %	91 %	91.2 %

Sans Portes-lès-Valence: rendement de 86.87% (84.85% en 2019)

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1.37 m³/j/km (1.48 en 2019)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1.16 m³/i/km (1.25 en 2019)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	4.218	2.797	11.852	10.087	3.585

Au cours des 5 dernières années, 32.539 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020 le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.27 % (1.13 en 2019,

1.03 en 2018, 0.82 en 2017). (calcul = 32.539km /5x514km linéaire canalisations) x 100 = 1.27 %)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79%.



Affichá la 05/40/2024

Affiché le 05/10/2021

ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

Pour l'année 2020, 8 interruptions de service non programmées ont été dénombrées. (29 en 2019, 29 en 2018, 25 en 2017 et 21 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0.86 pour 1 000 usagers. (3.16 en 2019, 3.19 en 2018, 2.77 en 2017, 2.37 en 2016). (Calcul : 8 interruptions / 9271 abonnés x 1000 = 0.86%)

taux d'occurence des interruptions de service non programmées = $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000$

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100%.

<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de UN jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

 $taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	1 289 428.86	1 249 366.89	1 211 896.50	1 173 633.31
Epargne brute annuelle en €	414 684.51	454 935.58	451 355.11	685 413.18
Durée d'extinction de la dette en années	30	29	28	27

Rappel : en 2017, 1ères échéances des 2 prêts Caisse d'Épargne contractés pour la construction en 2015 du réservoir de 1500 m3 à Jupe Montoison, remboursables sur 30 ans.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



-*100

ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

		aantant d'impayás	au titra da l'ann	áo prácádanta	
	montant d'impayés au titre de l'année précédente				
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = tel que connu au 31 décembre de l'année en cours					
	chiffre d'a	affaires TTC (hors	s travaux) au titre	e de l'année précéd	
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	
Montant d'impayés en € au titre de l'année	32 900	36 539	15 593	45 244	
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	3 396 416	3 403 768	2 603 030	2 882 539	
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0.97	1.07	0.60	1.57	
3.9. Taux de r	éclamations	écrites (P1	55.1)		
Pour l'année 2020, le taux de réclamations e 2017, 0.68 en 2016).	est de 2.37u/100	0 abonnés (1.42	en 2019, 0.44 e	en 2018, 0.00 en	
Cet indicateur reprend les réclamations écrites qui sont relatives au niveau de prix (cela compa qui sont liées au règlement de service).					
Existence d'un dispositif de mémorisation des r	éclamations reçu	ıes [□] Oui	[<u></u>] No	n	
Nombre de réclamations écrites reçues par l'op	erateur : -				
Nombre de réclamations écrites reçues par la c	collectivité : -				
taux de réclamations = nombre de re	éclamations (hor nombre total d'a	s prix) laissant un bonnés du service	e trace écrite	000	

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	9 010	8 313	8366	8405
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	8	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0.1	0	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 247 746.32	1 411 365.96	1 049 115.54	1 333 279.19
Montants des subventions perçues en €	1 068 453.95	218 376.00	103 139.70	0
Montants des contributions budget général en €	0	0	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant	restant dû en €)	1 289 428.86	1 249 366.89	1 211 896.90	1 173 633.31
Mantant rambauraé durant l'avarsias an 6	Capital	39 288.40	40 061.98	37 469.99	38 263.59
Montant remboursé durant l'exercice en €	Intérêts	31 233.59	30 460.01	29 688.15	28 874.55

4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 637 956.71 € (617 256.70 en 2019, 587 469.70 € en 2018, 563 362.00 € en 2017).

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets	Montants prévisionnels en € sur 2021	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Agrandissement bureaux et entrepôts	240 000	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
AEP 2021	2021	1 050 000 + 250 000 travaux complémentaires

5. Actions de solidarité et de coopération dé dans le domaine de l'eau

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service délégataire a reçu 4 demandes d'abandon de créances.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

autorites locales etrangeres pour mener des actions de cooperation ou d'aide au deveic	ррешен.
Bénéficiaire	Montant en €
Projet humanitaire à Madagascar pour la période 2013-2016 : Ce projet, dans le district de Maroantsetra à Madagascar, augmentera l'accès à l'eau potable, à un assainissement amélioré et à des meilleures connaissances et pratiques d'hygiène. 240 points d'eau à motricité humaine seront forés et installés dans les communes rurales d'Ambinanitelo, Ankofa, Manambolo, Voloina et Antsirabe Sahatany. 300 latrines Ecosan surélevées seront installées dans la commune urbaine de Maroantsetra, et une sensibilisation intensive à l'hygiène sera réalisée. Bénéficiaires du projet : 1/ Bénéficiaires directs = Total 40 500 Nombre de bénéficiaires « eau potable » visés : 36 000 Nombre de bénéficiaires « assainissement » visés : 4 500 2/ Bénéficiaires indirects = Nombre de personnes qui bénéficieront de manière indirecte du projet, une fois réalisé et à plus ou moins long terme : Il peut être estimé à 80% de la population des communes visées au travers de la promotion à l'hygiène de masse et de proximité, soit 112 045 habitants. FINANCEURS : Département 4 500€/an Agence de l'Eau 92 000€/an	Participation syndicale 7 000 €/an pendant 3 ans
2017 : Partenariat avec l'ONG MEDAIR FRANCE Accompagner une action de coopération dans le pays de la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, dite « Maji Safi – Partenariat projet EAU », qui a vocation à permettre l'accès à l'eau et l'assainissement des populations du Nord Kivu. Le projet approuvé pour être soutenu par un cofinancement du Syndicat a été mis en œuvre dès le 1 ^{er} Août 2017 par l'ONG Medair. C'est un projet du secteur Eau, Assainissement et Hygiène qui a pour objectif spécifique d'« Améliorer durablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement hygiénique et les connaissances et pratiques d'hygiène dans la région du Nord Kivu ». Projet pour MADAGASCAR en 2021, nouvelle convention à venir	Participation syndicale 7000 €/an pendant 2 ans (2017/2018) Nouvelle convention pour 2 ans (2019/2020) Nouvelle convention pour 2 ans (2021/2022)

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021





ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 581	20 720	20 840
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1.71	1.70	1.72
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	1j	1j
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	conformité des prélèvements sur les eaux es réalisés au titre du contrôle sanitaire par ux limites de qualité pour ce qui concerne		
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	112	112	112
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88.5%	91.0%	91.2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés m3/j/km	1.99	1.48	1.37
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m3/j/km	1.88	1.25	1.16
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.75%	1.13%	1.27%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la 79% ressource en eau		79%	79%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 500 1 0		124
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées u/1000	3.19	3.16	0.86
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des pranchements pour les nouveaux abonnés		100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	29 ans	28 ans	27 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.07%	0.60%	1.57%
P155.1	Taux de réclamations u/1000	0.44	1.42	2.37

ANNEXE FAITS MARQUANTS 2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

Pas d'augmentation du PRIX DE L'EAU.

Le 01.01.2020, le Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois remplace le syndicat intercommunal.

1. TRAVAUX REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2020

	1.	TRAVAUX REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2020			
	Fin trx		ml	Coût total HT €	
BEAUMONT	02.2021	Verchère	292	39 513.56	
		,		<u> </u>	
BEAUVALLON	10.2020	Gros Pays – lot. Le Castellet	50	9 930.97	
	04.2021	Rond-Point RD211 phase 1	438	103 990.72	
	03.2021	Rond-Point RD211 phase 2	151	27 568.06	
	02.2021	Rue des Granges	69	16 342.12	
LA BAUME	11.2020	Les Comtes	285	22 036.73	
			ı		
ETOILE	08.2020	Allées Cassiopée, Orion, Pégase, Véga	991	200 305.80	
	10.2020	Chemin le Comte	573	42 539.42	
	12.2020	Chemin de Beaugros	220	14 569.85	
MONTELEGER	10.2020	Les Eygalières	417	93 146.89	
MUNIELEGER	02.2021	Impasse des Iris, les Monédières	90	16 195.99	
	02.2021	RD638a	605	105 071.12	
MONTMEYRAN	02.2021	Les Petiots	46	9 194.30	
	04.2021	Avenue Gross Biebereau	50	20 117.74	
UPIE	11.2020	Rue du Lavoir	147	31 178.53	
L					

2. TRAVAUX EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Liste synthétique

Renouvellement des compteurs : 433 Demandes d'abonnement : 104 Nombre de branchements neufs : 45

Nb de réparation de fuite sur canalisation : 11 Nb de réparation de fuites sur branchement : 29 Nb de réparation de fuites sur équipement : 6 Nb de réparation de fuites sur compteur : 20

Nb de fuites réparées : 66

Linéaire soumis à recherche de fuite : 87 164 ml

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



ID: 026-200090603-20210929-20210901-DE

Dispositif au service des abonnés

Votre lieu d'accueil

A partir du 1^{er} janvier 2014, votre lieu d'accueil se trouve au : 2 rue Paul Langevin 07130 SAINT PERAY

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 - 12h00.

Toutes vos démarches sans vous déplacer





Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au **0 810 003 385** (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

Votre service client en ligne est accessible :

- www.service-client.veoliaeau.fr
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



Vos urgences 7 jours sur 7, 24h sur 24

COLLECTIVITES - ELUS - TECHNICIENS : Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.



Un seul numéro : 0811 905 905

26 FIN